C'CHARTRES BASKET M

Saison 2023 -2024

Vous trouverez ici, la procédure d'inscription pour la saison 2023/2024. Celle-ci s'effectue en ligne comme la saison précédente.

→ Vous êtes déjà licencié au C'CHARTRES BASKET M :

Pré-inscription en ligne via le lien la FFBB (vérifiez vos spams et indésirables) pour prendre la licence et éventuellement payer en ligne. Vous serez guidés durant tout le processus (ci-dessous toutes les étapes à suivre)

→ Vous souhaitez rejoindre le C'CHARTRES BASKET M :

Avant toute création de licence, vous devez prendre contact avec le club (secretariat@ccbm.fr) pour connaître les disponibilités d'effectif. Nous reviendrons très vite vers vous pour vous en informer. Voici les informations dont nous aurons besoin : Nom, Prénom, année de naissance, adresse mail et numéro de téléphone. En cas de validation, vous recevrez le lien vers le formulaire sous quelques jours.

ÉTAPES D'INSCRIPTION

ETAPE 1 – « JE SUIS »

Vérifier (renouvellement ou mutation) ou compléter (création) les informations concernant le licencié. Pour les mineurs, il est impératif de compléter les coordonnées des représentants légaux.

LA PHOTO D'IDENTITÉ DOIT OBLIGATOIREMENT ETRE RÉCENTE SOUS PEINE DE NON-VALIDATION DE LA LICENCE PAR LA FFBB

ETAPE 2 – « JE SOUHAITE »

- Pratiquer le basket en :

Choisir « compétition » pour tous les joueurs qui veulent participer aux championnats ;
Choisir « Loisirs » uniquement si vous souhaitez évoluer en séniors loisirs ;
Choisir « ne souhaite pas pratiquer le basket au sein du club » uniquement pour les dirigeants et parents coachs.

- Exercer une ou plusieurs fonctions dans mon club : cocher au moins une des cases.

ETAPE 3 – « JE PRODUITS MES JUSTIFICATIFS »

CERTIFICAT MÉDICAL :

Il doit impérativement comporter la mention « pratique du basket en compétition » pour tous sur l'imprimé FFBB

Pour les mineurs : le certificat médical n'est plus obligatoire SAUF dans les cas suivants :

- En cas de réponse positive au questionnaire de santé
- En cas de surclassement (voir ci-dessous)

Pour les personnes majeures :

Pour la délivrance de la 1ère licence ou suite à la reprise après un an d'arrêt, un certificat médical daté de moins de 6 mois est obligatoire.

Pour le renouvellement de la licence, le certificat médical est valable pour 3 ans SAUF En cas de réponse positive au questionnaire de santé.

SURCLASSEMENT :

Tout joueur né en 2006 doit impérativement fournir un certificat médical de surclassement

Les joueurs devant être surclassés seront contactés par le club. Dans ce cas, la visite médicale est obligatoire et la partie "surclassement" de l'imprimé FFBB doit être remplie.

- Pour un surclassement simple, le médecin de famille est suffisant. Pensez à prendre votre rendez-vous au plus vite.
- Pour un surclassement en équipe région, la visite doit être faite auprès d'un médecin agréé FFBB. Prendre contact avec le club pour avoir la liste des médecins agréés FFBB et le formulaire spécifique à compléter.

ETAPE 4 – « JE M'ASSURE »

Tous les adhérents du C'Chartres Basket M doivent être assurés.
La formule A est incluse dans le prix de la licence, n'oubliez pas de la cocher lors de la demande de e-licence.

Récapitulatif des garanties de l'assurance Individuelle Accident

OPTION A	OPTION B	OPTION C
Prise en charge dans le prix de la cotisation Frais médicaux ; Décès ; Invalidité permanente suite à un accident. Préconisée pour les mineurs et majeurs non-salariés	6,27€/an (à la charge du licencié) Garanties de la formule A + Indemnités journalières suite à un accident Préconisée pour les majeurs ayant une activité professionnelle	0,36 € en plus du montant de la formule A ou B Garantie invalidité complémentaire à la formulaire A ou B

ETAPE 5 – « JE VÉRIFIE »

Pensez à vérifier toutes les informations qui ont été saisies

ETAPE 6 – JE M'ENGAGE

Communication : cocher les cases si vous souhaitez bénéficier des offres proposées
Je finalise ma demande de licence
Je sélectionne mon mode de paiement

ANNEE DE NAISSANCE	CATEGORIE	CREATION, RENOUVELLEMENT AVEC ASSURANCE "OPTION A" + 1 gourde
2017-2018	U7	135 €
2015-2016	U9	135 €
2013-2014	U11	185 €
2011-2012	U13	192 €
2009-2010	U15	192 €
2007-2008	U17	203 €
2004-2005-2006	U20	203 €
2003 et avant	SENIORS	203 €
	LOISIRS	122 €
	CATEGORIE	**CREATION, RENOUVELLEMENT AVEC ASSURANCE "OPTION A"**
	BASKET SANTE	105 €
	DIRIGEANT, MEMBRE	45 €

RÉDUCTION FAMILLE : - 15€ par licencié à compter du 2ème joueur (la réduction ne s'applique par pour le règlement en ligne)

MODALITÉS DE RÈGLEMENT :

Paiement en ligne par CB, en fin de processus de prise de licence. Vous serez redirigé vers le site partenaire HelloAsso (Ce site propose un service gratuit et ne fonctionne que grâce aux dons. Une proposition de don volontaire pour la plateforme est systématique proposée, mais il n'y a aucune obligation, il suffit simplement de retirer le montant écrit au moment de la validation).

Paiement directement au club lors des horaires d'ouverture. Les moyens de paiements sont :

- Espèces ;
- Chèques à l'ordre du C'Chartres Basket M (possibilité de faire 3 chèques avec au dos le nom du licencié – Dernier chèque encaissé en décembre) ;
- Coupons-sport.

Le club peut fournir une attestation pour vos comités d'entreprises.

AIDE PASS'Sport

Le gouvernement reconduit l'aide au financement pour les inscriptions dans les clubs de sport. Cette aide de 50 euros concerne les enfants éligibles à l'allocation de rentrée scolaire. Les familles concernées recevront cet été un courrier vous informant que vous bénéficiez du dispositif Pass'Sport.
Il faudra vous présenter au club muni de votre courrier et 50€ seront déduits du coût de la licence.

RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF YEP'S POUR LA SAISON 2023/2024

Il s'agit d'une aide financière de 20 € pour les jeunes de 15 ans à 25 ans qui doit permettre de baisser le coût d'accès à la pratique sportive. Tous les jeunes de 15 à 25 ans (sans critère de ressources) sont concernés.
Pour bénéficier de cet avantage vous devez être inscrits sur yeps.fr, une fois votre inscription validée votre cagnotte sport est automatiquement activée. Vous pouvez directement présenter votre QR code à une association sportive, affiliée à une fédération en Centre- Val de Loire.
Pour rappel, le dispositif sera ouvert pour cette rentrée 2023 sur les mêmes dates que les années précédentes, à savoir du 1er septembre au 15 décembre 2023.

ETAPE 7 : « VALIDATION DE LA LICENCE PAR LE CCBM »

Une fois la demande de e-licence réalisée par l'adhérent, le club est informé et nous validons la demande de licence SEULEMENT si l'adhérent a fourni tous les éléments requis (inscription en ligne + inscription papier avec le règlement)
Tout dossier incomplet sera refusé !

ETAPE 8 – « RECEPTION DE LA LICENCE ELECTRONIQUE ET QUALIFICATION DU LICENCIE »

Dès validation de la licence par le club, le licencié est automatiquement qualifié et recevra un email lui permettant de télécharger sa licence.